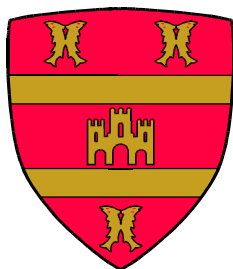


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil quinze, le mercredi 25 mars à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Jacques REGNAULT.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Madame LEPREVOST Laëtitia (a quitté la séance à 20h50), Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter, Monsieur LEMARCHAND Philippe, Madame CERTAIN Nathalie, Madame ZEBOULON Emmanuelle, Monsieur LELANDAIS Guillaume, Madame AUBRIL Aline, Madame PILLET Vanessa, Madame BOSVY Livie, Monsieur QUINET Michel, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric.

Pouvoirs : Madame POISSON Magali à Monsieur DUPONT Joël

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame ZEBOULON Emmanuelle

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : Mercredi 18 mars 2015

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 28 janvier 2015.

2. Démission d'un adjoint au Maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie le 21 février 2015, une copie de la lettre transmise par madame Laëtitia Leprévost à l'attention de madame la Préfète le 18 février 2015 dans laquelle elle présentait sa démission du poste d'adjointe au maire de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Compte tenu de ces éléments, monsieur le maire indique qu'il a pris le 24 février 2015 un arrêté rapportant les délégations de madame Laëtitia Leprévost. Cet arrêté a été transmis en Sous-préfecture de Cherbourg.

Monsieur le maire indique que monsieur le Sous-préfet a souhaité le rencontrer et lui a indiqué par courrier en date du 27 février 2015, reçu en mairie le 7 mars 2015, que compte tenu que le maire avait retiré les délégations qu'il avait donné à madame Laëtitia Leprévost, le conseil municipal devait se prononcer sur son maintien dans ses fonctions conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui stipule dans son dernier alinéa que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints au maire en date du 29 mars 2014,

Vu l'arrêté du maire en date du 16 avril 2014 donnant délégations de fonctions et de signature à madame Laëtitia Leprévost,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2014 portant à cinq le nombre des adjoints,

Vu la délibération du 9 juillet 2014 relative à l'élection d'un cinquième adjoint,

Vu l'arrêté en date du 24 février 2015 rapportant la délégation de fonctions et de signature accordée à madame Laëtitia Leprévost, 4^{ème} adjointe au maire,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de madame Laëtitia Leprévost dans ses fonctions d'adjointe au maire.

A la question d'un conseiller municipal concernant les motivations de la démission de madame Laëtitia Leprévost, monsieur le maire rappelle les termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vote s'est déroulé à scrutin secret et le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins à déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité : 8

A la question : « Souhaitez-vous le maintien de madame Laëtitia Leprévost dans ses fonctions d'adjointe au maire » ont répondu :

- Oui : 4
- Non : 11

3. Comptes administratifs 2014

3.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif communal 2014 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	1 765 751.85
fonctionnement recettes	1 993 998.76
résultat 2014	228 246.91
report 2013	334 613.81
résultat globalisé	562 860.72

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	456 720.29
investissement recettes	557 359.50
résultat 2014	100 639.21
report 2013	- 198 463.53
résultat globalisé	- 97 824.32

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2014 : 465 036.40 €

Madame Laëtitia Leprévost quitte la séance.

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Joël Dupont, premier adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Une conseillère municipale regrette que madame Laëtitia Leprévost ne se soit pas exprimée lors du point précédent de l'ordre du jour.

Monsieur Dupont précise que si elle ne s'est pas exprimée c'est parce qu'elle n'avait pas pris la parole, parole qui lui est libre, comme tout membre du conseil municipal.

Une conseillère municipale répond que c'est à monsieur le maire de lui donner la parole.

Une autre conseillère municipale considère que le vote intervenu lors du point n° 2 de l'ordre du jour est assimilable à « une mise à mort ».

Un conseiller municipal s'interroge sur ce que madame Laëtitia Leprévost avait à dire au sujet des raisons qui ont motivé sa démission.

Une conseillère municipale indique que le vote intervenu lors du point n° 2 de l'ordre du jour est contestable.

Monsieur Dupont rappelle aux membres du conseil municipal que le vote a eu lieu conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la demande expresse et écrite de monsieur le Sous-préfet.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote du compte administratif 2014 du budget principal.

Après délibération, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Joël Dupont, premier adjoint adresse ses félicitations à monsieur le maire pour sa gestion 2014.

3.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif d'assainissement 2014 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	210 067.37
fonctionnement recettes	202 967.06
résultat 2014	- 7 100.31
report 2013	145 211.84
résultat globalisé	138 111.53

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	101 266.21
investissement recettes	150 977.60
résultat 2014	49 711.39
report 2013	13 067.88
résultat globalisé	62 779.27

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2014 : 200 890.80 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Joël Dupont, premier adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

3.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE ANCIENNE DISTILLERIE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « ancienne distillerie » 2014 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	210 136.94
fonctionnement recettes	205 000.00
résultat 2014	- 5 136.94
réport 2013	4 774.63
résultat globalisé	- 362.31

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	126 312.49
investissement recettes	102 768.59
résultat 2014	- 23 543.90
report 2013	- 19 678.37
résultat globalisé	- 43 222.27

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2014 : - 43 584.58 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Joël Dupont, premier adjoint pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

3.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE LOCAL DE CHASSE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « local de chasse » 2014 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	3 067.08
fonctionnement recettes	2 233.87
résultat 2014	- 833.21
réport 2013	- 3 416.27
résultat globalisé	- 4 249.48

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	53 003.18
investissement recettes	3 067.08
résultat 2014	- 49 936.10
report 2013	1 743.89
résultat globalisé	- 48 192.21

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2014 : - 52 441.69 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Joël Dupont, premier adjoint pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

3.5 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « du Bois de l'Enfer » 2014 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	807.60
fonctionnement recettes	25 228.80
résultat 2014	24 421.20
report 2013	49 459.45
résultat globalisé	73 880.65

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	403.80
investissement recettes	403.80
résultat 2014	-
report 2013	-
résultat globalisé	-

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2014 : 73 880.65 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Joël Dupont, premier adjoint pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

4. Comptes de gestion 2014

Monsieur Yves-Marie Bigant, receveur municipal, présente au conseil municipal les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes : assainissement, ancienne distillerie, local de chasse, Bois de l'Enfer 2014.

Les comptes de gestion 2014 susvisés conformes en tous points aux comptes administratifs 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion des budgets.

5. Affectation des résultats

5.1 BP 2015 COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 562 860.72 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	452 232.40
investissement R1068	110 628.32

5.2 BP 2015 ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 138 111.53 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	138 111.53
---------------------	------------

5.3 BP 2015 « ANCIENNE DISTILLERIE » AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de – 362.31 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement D002	362.31
---------------------	--------

5.4 BP 2015 « LOCAL DE CHASSE » AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de – 4 249.48 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement D002	4 249.48
---------------------	----------

5.5 BP 2015 « BOIS DE L'ENFER » AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 73 880.65 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	73 880.65
---------------------	-----------

6. Taux

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, Monsieur le maire a proposé à la commission de finances réunie le mercredi 18 mars 2015 de ne pas modifier les taux d'imposition, ainsi pour 2015 les taux d'imposition seraient les suivants :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	14.64 %	14.64 %
Taxe foncière (bâti)	16.29 %	16.29 %
Taxe foncière (non bâti)	27.48 %	27.48 %
Contribution Foncière des Entreprises	12.69 %	12.69 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide l'application des taux de contributions directes selon les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

7. Indemnités des élus

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses fonctions il a dû souscrire à titre personnel un contrat d'assurance de protection juridique. Compte tenu des frais supplémentaires engendrés, Il sollicite le conseil municipal pour porter le taux de son indemnité de maire de 35 % à 41 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique (taux maximum : 43 %)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R2123-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2014 relative aux indemnités du maire et des adjoints,

Considérant que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte se situe dans la strate des communes comptant une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée par

14 voix POUR

4 Abstentions

Décide

- A compter du 1^{er} avril 2015, le montant de l'indemnité de fonction du Maire est, dans la limite de l'enveloppe définie dans la délibération du 16 avril 2014, fixé au taux suivant :
 - o Maire : 41% de l'indice brut 1015,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

8. Budgets primitifs : principal et annexes

8.1 BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL

8.1.1 BP 2015 COMMUNAL ADHESIONS 2015

FSL/FSE/FAJ

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de renouveler en 2015 son adhésion aux différents fonds de solidarité départementaux :

- fonds d'aide aux jeunes F.A.J
- fonds social énergie F.S.E
- fonds social au logement F.S.L

Il donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces adhésions.

CNP

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de renouveler en 2015 son adhésion à la CNP pour l'assurance des personnels stagiaires et titulaires.

8.1.2 BP 2015 COMMUNAL DEPENSES IMPREVUES

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'utilisation du montant inscrit en dépenses imprévues, 3 000 euros en fonctionnement et aux mouvements de comptes inhérents.

8.1.3 BP 2015 COMMUNAL AMORTISSEMENTS SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir la durée d'amortissement de la subvention d'équipement d'un montant de 45 223 € qui sera portée au budget 2015. Il propose une durée de cinq ans. Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le maire.

8.1.4 BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de budget 2015 approuvé par la commission de finances du mercredi 18 mars 2015, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements (tableau joint en annexe) :

- **fonctionnement : 2 349 714 €**

- **investissement : 756 868 €**

Le budget primitif 2015 de fonctionnement et d'investissement est voté et approuvé à l'unanimité.

Ce budget comprend, dans son fonctionnement :

- une stabilité des dépenses et des recettes prenant en compte des taux d'imposition inchangés au titre de 2015,
- une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

En investissement le budget primitif 2015 comporte notamment :

- la poursuite de l'effacement de réseaux route de Portbail,
- la mise en sécurité de la tour des prisons,
- l'extension des ateliers municipaux,
- l'étude de faisabilité de l'extension de la salle des fêtes,
- les études concernant la réfection de la façade sud du presbytère,
- des aménagements dans les bâtiments communaux dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée,
- le remplacement de menuiseries extérieures sur le bâtiment mairie,
- l'acquisition de nouvelles structures pour les aires de jeux,
- les travaux d'aménagement au complexe sportif,
- les travaux de réfection de toitures aux églises de Hautmesnil et Selsoif,
- le remplacement du mobilier pour l'espace lecture de la médiathèque,
 - des travaux de restauration du petit patrimoine.

Après le vote, un conseiller municipal demande si une inscription budgétaire est prévue en 2015 pour la préparation du passage du Tour de France 2016.

Monsieur le maire répond que monsieur Beauvais, président du Conseil Régional de Basse-Normandie reconnaitra le tracé en septembre 2015 et dans ce cadre il prévoit la mise en place d'une commission avec les communes figurant sur le tracé pour coordonnées les actions à mettre en œuvre.

Un conseiller municipal s'inquiète du passage au niveau du rond-point situé au pied du château. Il suggère qu'un itinéraire empruntant la voie de contournement et passant par le bourg serait plus sécurisant pour les coureurs.

Monsieur le maire indique qu'il prend note de cette suggestion. Il précise par ailleurs que le Conseil Général a prévu un budget pour cette manifestation

8.1.5 BUDGET COMMUNAL EMPRUNTS 2015

EMPRUNTS 2015

En 2015, Il est proposé au conseil municipal, pour une partie du financement du budget d'avoir recours à l'emprunt pour un montant global de 169 089 € de la manière suivante :

	Programme	besoin de financement
18	Voirie	66 089.00 €
61	Réserve foncière	103 000.00 €
	TOTAL	169 089.00 €

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité :

- Le conseil municipal charge monsieur le maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

8.2 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

8.2.1 BP 2015 ASSAINISSEMENT AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'effectuer les amortissements selon le tableau joint en annexe.

8.2.2 BP 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mercredi 18 mars 2015, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif d'assainissement 2015 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 335 011 €**

- **investissement : 174 753 €**

8.3 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2015

8.3.1. BP 2015 « ANCIENNE DISTILLERIE » AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'effectuer les amortissements selon le tableau joint en annexe.

8.3.2. BP 2015 « ANCIENNE DISTILLERIE » LOYER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par la société AREVA TEMIS pour la réalisation d'un effort économique pour l'exercice 2015 se traduisant par une baisse de 3 % du prix du loyer. Le Groupe AREVA doit restaurer sa compétitivité et tous ses fournisseurs et prestataires de services sont sollicités.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour l'application d'une baisse de 3 % du loyer par rapport au prix du loyer actuel,
- dit que cette baisse interviendra à la date anniversaire du bail soit le 1^{er} juillet 2015.

8.3.3 BP 2015 « ANCIENNE DISTILLERIE »

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mercredi 18 mars 2015, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif « ancienne distillerie » 2015 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 209 563 €**
- **investissement : 172 223 €**

8.4 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2015

8.4.1 « LOCAL DE CHASSE » AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'effectuer les amortissements joints en annexe à la présente délibération.

8.4.2 BP 2015 « LOCAL DE CHASSE »

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mercredi 18 mars 2015, par chapitre en fonctionnement et en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif « local de chasse » 2015 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 10 950 €**
- **investissement : 58 906 €**

8.5 BUDGET PRIMITIF BOIS DE L'ENFER 2015

8.5.1 BP 2015 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mercredi 18 mars 2015, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif du bois de l'enfer 2015 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 330 018 €**

- **investissement : 202 011.70€**

8.5.2 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER EMPRUNT

Il est proposé au conseil municipal de donner pouvoir à monsieur le maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 75 507 € pour 2015, emprunt prévu sur une durée de trois ans aux meilleures conditions du marché dans l'attente de la réalisation des recettes.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité :

- Le conseil municipal charge monsieur le maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

9. Convention FDGDON

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec le FDGDON relative à la mise en place des opérations de régulation des populations de rongeurs aquatiques et de leur conduite collective à l'échelle du bassin versant de la Douve. Il précise que la participation de la commune pour 2015 s'élèverait à 669 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le FDGDON.

10. Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que le deuxième tour de scrutin des élections départementales se déroulera le dimanche 29 mars 2015. Il demande aux conseillers municipaux de s'inscrire pour assurer un tour de permanence au bureau de vote.

Monsieur Dupont informe le conseil municipal que la présentation des spectacles villes en scène pour la saison 2015/2016 se déroulera à Saint-Lô le jeudi 9 avril 2015 à partir de 14 heures. Il invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à assister à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.